



## Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand  
89700 TONNERRE  
03 73 91 00 14

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

---

## BUDGET ASSAINISSEMENT

---



## HORIZONS & PERSPECTIVES

21 rue Saint Antoine 71490 DRACY-LES-COUCHES  
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015  
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074  
06 71 19 87 80 - [n.muller@horizons-perspectives.fr](mailto:n.muller@horizons-perspectives.fr) - [www.horizons-perspectives.fr](http://www.horizons-perspectives.fr)

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
1.1	CADRE JURIDIQUE .....	4
1.2	LA COLLECTIVITE .....	4
1.3	CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT .....	5
<b>2.</b>	<b>LES RESULTATS BRUTS GENERAUX 2019 - 2022</b> .....	<b>6</b>
2.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	6
2.1.1	<i>Exécution générale</i> .....	6
2.1.2	<i>Résultat de la section de fonctionnement et épargne</i> .....	6
2.2	SECTION D'INVESTISSEMENT .....	7
2.2.1	<i>Exécution générale</i> .....	7
2.2.2	<i>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i> .....	7
<b>3.</b>	<b>LES RESULTATS BRUTS PAR SECTEURS</b> .....	<b>9</b>
3.1	FONCTIONNEMENT .....	9
3.1.1	<i>Exécution générale</i> .....	9
3.1.2	<i>Résultat de la section de fonctionnement et épargne brute</i> .....	10
3.2	INVESTISSEMENT .....	11
3.2.1	<i>Exécution générale</i> .....	11
3.2.2	<i>Poids des emprunts remboursés</i> .....	12
3.2.3	<i>Indicateurs d'analyses spécifiques</i> .....	13
<b>4.</b>	<b>ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE</b> .....	<b>14</b>
4.1	STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....	14
4.1.1	<i>Structuration générale des dépenses</i> .....	14
4.1.1.1	Dépenses liées aux ressources humaines .....	14
4.1.1.2	Correction des factures .....	15
4.1.2	<i>Dépenses d'exploitations</i> .....	16
4.1.2.1	Dépenses financières .....	17
4.1.2.2	Dépenses de structure .....	17
4.1.2.3	Redevances reversées .....	17
4.1.2.4	Synthèse et comparaison .....	18
4.1.3	<i>Structuration générale des recettes</i> .....	19
4.1.3.1	Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes .....	19
<b>5.</b>	<b>LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE</b> .....	<b>21</b>
5.1	PRESENTATION DE LA DETTE .....	21
5.1.1	<i>Identification des emprunts</i> .....	21
5.1.1.1	Emprunts souscrits avant la mise en place du programme d'investissement en 2021 .....	21
5.1.1.2	Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2025 .....	21
5.1.2	<i>Remboursements en capitaux</i> .....	21
5.1.3	<i>Encours de la dette</i> .....	22
5.2	RATIOS ET INDICATEURS D'ANALYSE DE LA DETTE .....	23
5.2.1	<i>Capacité de désendettement</i> .....	23
5.2.2	<i>Ratio de surendettement</i> .....	23
<b>6.</b>	<b>L'ETAT DES EFFECTIFS</b> .....	<b>25</b>
6.1	ETAT DES EFFECTIFS .....	25
6.1.1	<i>En interne</i> .....	25
6.1.2	<i>En mise à disposition et prestations extérieures</i> .....	25
6.1.3	<i>Effectifs totaux</i> .....	25
6.2	LA REMUNERATION DU PERSONNEL .....	25
6.3	DUREE DU TRAVAIL .....	25
<b>7.</b>	<b>TRAJECTOIRE BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021–2025</b> .....	<b>27</b>

<b>8.</b>	<b>LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 2021 - 2025 .....</b>	<b>28</b>
8.1	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE DEPART : 2021 - 2023.....	28
8.2	LES INVESTISSEMENTS REALISES / ENGAGES EN 2021 .....	28
8.3	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ACTUALISE 2021 - 2025 .....	28
8.3.1	<i>Les dépenses d'investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2025 .....</i>	<i>28</i>
8.3.2	<i>Les recettes d'investissement actualisée pour le cycle 2021 - 2023 .....</i>	<i>29</i>
8.3.3	<i>Financement du programme d'investissement 2021 – 2025.....</i>	<i>29</i>
<b>9.</b>	<b>SIMULATION BUDGETAIRE AUTOUR DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 - 2025 .....</b>	<b>30</b>
9.1	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	30
9.2	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	30
9.3	LES RESULTATS DES SECTIONS ET RESULTATS GLOBAUX A FIN 2025 .....	31
9.3.1	<i>En section de fonctionnement .....</i>	<i>31</i>
9.3.2	<i>Au global des deux sections.....</i>	<i>32</i>
9.4	SIMULATION DE L'ENDETTEMENT .....	32

# 1. Contexte

## 1.1 Cadre juridique

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Le rapport est transmis au représentant de l'état et doit être publié. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

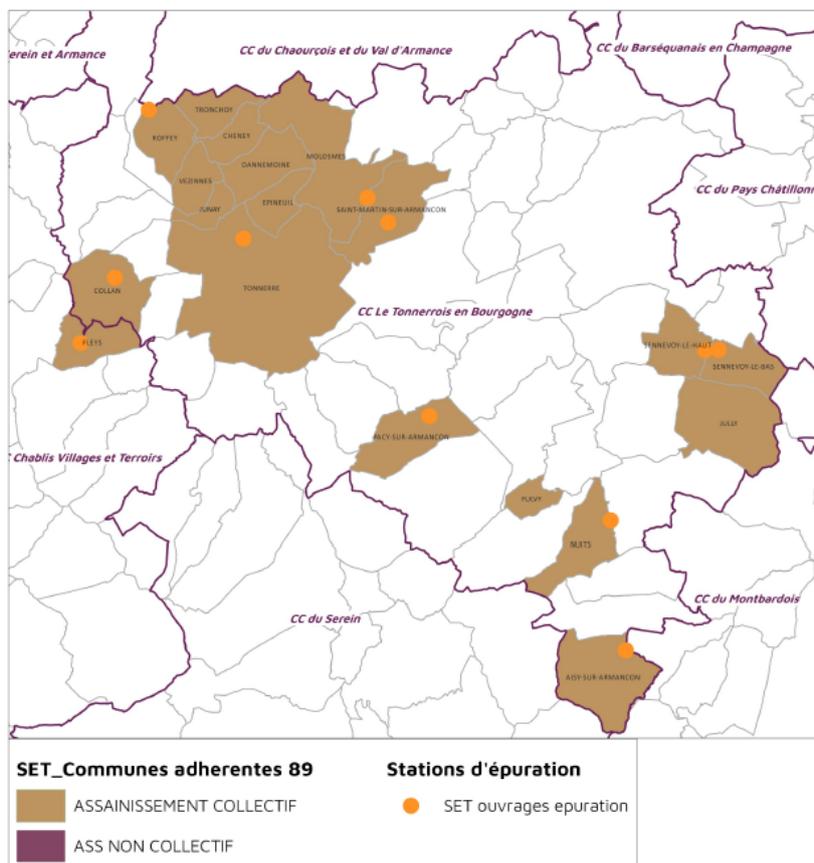
## 1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'heure actuelle, 19 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'assainissement (seulement les communes ayant mis en place un assainissement collectif ; les autres sont en assainissement individuel).

La compétence de l'assainissement collectif et son budget sont donc organisés comme suit :

- Secteur 1 : 9 communes sont gérées en régie avec prestation de service d'exploitation et 3 communes sont gérées en régie (Saint Martin, Molosmes, Fleys)
- Secteur 2 : 3 communes en régie autonome
- Secteur 3 : 4 communes en régie autonome



### 1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec quatre budgets : un d'eau potable, un d'assainissement, un d'assainissement non collectif et un budget général. Les budgets d'eau et d'assainissement sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M14.

La gestion des budgets par secteur renvoi dans la pratique à une procédure de comptabilité analytique, visant à imputer les dépenses et les recettes à chaque secteur qui en est à l'origine, hormis pour les dépenses générales ou collectives, qui sont suivies dans un pot commun.

## 2. Les résultats bruts généraux 2019 - 2022

La plupart des évaluations budgétaires sont réalisées « hors redevances de l'Agence de l'eau », pour évaluer les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité. En effet les redevances de l'Agence de l'Eau sont encaissées et reversées à 100 % par le syndicat, mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire. De facto les résultats globaux de la section de fonctionnement peuvent être surestimés ou sous-estimés suivant l'efficacité des encaissements/ reversements des redevances.

### 2.1 Section de fonctionnement

#### 2.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement.

Synthèse du budget Fonctionnement				
	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022
(DRF) Dépenses réelles	691 855 €	598 783 €	664 312 €	655 001 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	660 517 €	546 083 €	639 865 €	631 041 €
Dépenses d'ordre				
<i>Amortissements</i>	69 600 €	409 342 €	333 464 €	289 950 €
Déficit antérieurs	377 768 €			
Virement de section				
<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>1 139 223 €</b>	<b>1 008 125 €</b>	<b>997 775 €</b>	<b>944 951 €</b>
(RRF) Recettes réelles	860 200 €	767 213 €	790 561 €	749 659 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	827 311 €	741 252 €	765 803 €	714 458 €
Recettes d'ordre				
<i>Reprise subventions</i>	51 667 €	192 845 €	151 952 €	135 266 €
<i>Autres</i>	442 674 €			
Excédent budget N-1	200 842 €	416 160 €	368 051 €	312 788 €
<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>1 555 383 €</b>	<b>1 376 218 €</b>	<b>1 310 564 €</b>	<b>1 197 713 €</b>

*Précision : les données du compte administratif 2019 ont été retraitées au niveau des excédents et des déficits antérieurs à la fusion du Syndicat.*

#### 2.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et épargne

La section de fonctionnement reste légèrement excédentaire en 2022, le résultat cumulé étant d'environ 252 k€. Toutefois le résultat annuel du service reste négatif, à - 60 k€, après des exercices 2020 et 2021 également négatifs aux alentours de - 50 k€. La comparaison avec l'exercice 2019 n'est pas forcément représentative, l'année 2019 étant particulière du fait de la constitution du SET dans sa forme actuelle.

Il convient toutefois de préciser que le résultat de l'exercice 2022 présente une part d'incertitude, liée au fait que le prestataire du Service Suez, n'a pas présenté la totalité de ses factures de l'exercice, qui ont donc été estimées par les services. Il en est de même au niveau des recettes.

Dans l'absolu la situation financière du service reste préoccupante, bien que la révision des tarifs adoptée en 2022 devrait contribuer au rétablissement de l'équilibre du budget.

	2019	2020	2021	2022
<b>RESULTATS</b>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	593 086 €	-48 110 €	-55 262 €	-60 026 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	416 160 €	368 051 €	312 788 €	252 762 €
<b>EPARGNE</b>				
EPARGNE BRUTE	168 345 €	168 387 €	126 249 €	94 658 €
EPARGNE NETTE	56 976 €	63 271 €	18 712 €	3 739 €

*L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ». L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel du budget et de calculer l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.*

## 2.2 Section d'investissement

### 2.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement.

Synthèse du budget Investissement				
	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022
(DRI) Dépenses réelles	216 620 €	206 845 €	448 789 €	1 803 315 €
<i>Dont emprunts</i>	111 369 €	105 116 €	107 538 €	110 042 €
Dépenses d'ordre				
<i>Amortissements subventions</i>	51 667 €	192 845 €	151 952 €	135 266 €
<i>Autres</i>				
Excédent budget N-1 (déficit)				
<b>TOTAL DEPENSES (I)</b>	<b>268 287 €</b>	<b>399 690 €</b>	<b>600 742 €</b>	<b>1 938 581 €</b>
(RRI) Recettes réelles	582 266 €	47 300 €	144 625 €	1 432 097 €
Recettes d'ordre				
<i>Amortissements</i>	69 600 €	409 342 €	333 464 €	289 950 €
Virement de section				
Excédent budget N-1	24 275 €	407 853 €	464 806 €	342 153 €
<b>TOTAL RECETTES (I)</b>	<b>676 140 €</b>	<b>864 496 €</b>	<b>942 894 €</b>	<b>2 064 199 €</b>

### 2.2.2 RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section de d'investissement est positif. La somme des restes à réaliser étant inférieure au résultat cumulé de l'exercice, la section établit un excédent global d'investissement.

*Dans le cadre d'un déficit cumulé d'investissement négatif, la couverture est réalisée de manière naturelle par l'excédent de la section de fonctionnement.*

	2019	2020	2021	2022
<b>RESULTATS</b>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	383 579 €	56 952 €	-122 653 €	-216 535 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	407 854 €	464 806 €	342 153 €	125 618 €

<b>RAR</b>				
Restes à réaliser	-149 861 €	-176 345 €	-64 866 €	328 677 €
<b>SOLDE</b>				
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	257 993 €	288 461 €	277 286 €	454 295 €

## 3. Les résultats bruts par secteurs

Ce chapitre présente les résultats du budget de l'assainissement, par comparaison entre les différents secteurs (1, 2, 3 et commun).

### 3.1 Fonctionnement

#### 3.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget de fonctionnement Dépenses par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	531 931,23 €	9 412,86 €	65 603,72 €	84 907,28 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>510 965,79 €</i>	<i>7 456,14 €</i>	<i>57 187,64 €</i>	<i>84 907,28 €</i>
(DOF) Dépenses d'ordre	69 599,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit antérieur	352 703,41 €	0,00 €	25 064,61 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>954 234,30 €</b>	<b>9 412,86 €</b>	<b>90 668,33 €</b>	<b>84 907,28 €</b>
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	374 344,95 €	17 234,28 €	75 637,46 €	131 566,32 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>337 115,74 €</i>	<i>13 076,76 €</i>	<i>64 324,65 €</i>	<i>131 566,32 €</i>
(DOF) Dépenses d'ordre	339 953,88 €	3 878,47 €	65 509,62 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>714 298,83 €</b>	<b>21 112,75 €</b>	<b>141 147,08 €</b>	<b>131 566,32 €</b>
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	468 224 €	10 019 €	55 682 €	130 386 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>451 694 €</i>	<i>8 249 €</i>	<i>49 535 €</i>	<i>130 386 €</i>
(DOF) Dépenses d'ordre	289 185 €	11 296 €	32 982 €	0 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>757 410 €</b>	<b>21 315 €</b>	<b>88 664 €</b>	<b>130 386 €</b>
2022	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	420 535 €	9 016 €	41 683 €	183 767 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>404 261 €</i>	<i>7 016 €</i>	<i>35 997 €</i>	<i>183 767 €</i>
(DOF) Dépenses d'ordre	230 331 €	5 257 €	54 361 €	0 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>650 866 €</b>	<b>14 274 €</b>	<b>96 044 €</b>	<b>183 767 €</b>

L'analyse des dépenses réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. Le secteur 1 représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement, ce qui est normal dans la mesure où il y a 12 communes en assainissement collectif dont la ville de Tonnerre, contre respectivement 3 et 4 communes sur les secteurs 2 et 3.
2. Les secteurs 2 et 3 sont moins demandeurs en crédit que la fraction commune du budget.

<b>Synthèse du budget de fonctionnement</b>				
<b>Recettes par secteurs</b>				
<b>2019</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	759 297,30 €	18 651,89 €	82 088,21 €	162,72 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	739 861,21 €	15 137,92 €	72 149,53 €	162,72 €
(ROF) Recettes d'ordre	494 340,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents n-1	99 898,69 €	2 313,28 €	98 630,12 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>1 353 536,88 €</b>	<b>20 965,17 €</b>	<b>180 718,33 €</b>	<b>162,72 €</b>
<b>2020</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	667 032,76 €	17 575,62 €	82 591,54 €	12,88 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	648 717,65 €	15 609,68 €	76 911,64 €	12,88 €
(ROF) Recettes d'ordre	160 549,83 €	0,00 €	32 295,40 €	0,00 €
Excédents n-1	399 385,06 €	11 52,31 €	90050,00 €	- 84 827,04 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>1 226 967,65 €</b>	<b>29 127,93 €</b>	<b>204 936,94 €</b>	<b>- 84 814,16 €</b>
<b>2021</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	679 136 €	18 090 €	92 187 €	1 148 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	662 138 €	16 256 €	86 261 €	1 148 €
(ROF) Recettes d'ordre	135 705 €	66 €	16 181 €	0 €
Excédents n-1	512 669 €	8 015 €	63 790 €	-216 423 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>1 327 510 €</b>	<b>26 171 €</b>	<b>172 157 €</b>	<b>-215 275 €</b>
<b>2022</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	628 957 €	24 802 €	95 889 €	10 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	611 923 €	22 761 €	89 942 €	10 €
(ROF) Recettes d'ordre	113 962 €	66 €	21 238 €	0 €
Excédents n-1	570 100 €	4 856 €	83 493 €	-345 661 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>1 313 019 €</b>	<b>29 724 €</b>	<b>200 620 €</b>	<b>-345 651 €</b>

L'analyse des recettes réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. Le secteur 1 contribue à hauteur de 85 - 90% des recettes en moyennes mais 70% des dépenses.
2. Les secteurs 2 et 3 combinés contribuent à hauteur de 10- 15 % des recettes en moyenne contre 10 - 12% des dépenses.
3. Le secteur 1 est donc le principal contributeur des dépenses et des recettes du budget de l'assainissement

### 3.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et épargne brute

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'épargne brute recalculée (en ajoutant exclusivement au secteur 1 l'épargne brute observée sur le tronc commun, suite à la remarque formulée précédemment), le taux d'épargne brute ainsi que le montant de l'épargne nette.

<b>Epargne brute</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Secteur 1	227 366 €	292 688 €	210 912 €	208 423 €
Secteur 2	9 239 €	341 €	8 071 €	15 786 €
Secteur 3	16 484 €	6 954 €	36 505 €	52 206 €
Commun	- 84 744 €	- 131 553 €	-129 238 €	-183 756 €

Taux d'épargne brute	2019	2020	2021	2022
Secteur 1	30%	44%	31%	34%
Secteur 2	50%	2%	45%	69%
Secteur 3	20%	8%	40%	60%
Epargne nette	2019	2020	2021	2022
Secteur 1	115 997 €	187 571€	103 374 €	79 257 €
Secteur 2	9 239 €	341 €	8 071 €	15 786 €
Secteur 3	16 484 €	6 954 €	36 505 €	54 206 €
Commun	- 84 744 €	- 131 553 €	-129 238 €	-183 756 €

A la lecture des résultats par secteurs :

1. Le secteur 1 affiche une dégradation de son niveau d'épargne brute et nette depuis 2019. Il est le secteur qui apporte le plus d'épargne brute, en valeur absolue ainsi qu'en capacité, mais son taux d'épargne est également le plus faible.
2. Les secteurs 2 et 3 présentent une épargne brute et nette positive, mais plutôt faible en valeur absolue.
3. Le poids des charges communes s'accroît d'année en année avec la montée en charge des effectifs et des compétences au sein du Syndicat.

## 3.2 Investissement

### 3.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget d'investissement				
Dépenses par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	198 744,03 €	6 624,03 €	10 764,68 €	487,12 €
<i>Emprunt (capital)</i>	111 368,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	51 667,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>250 411,36 €</b>	<b>6 624,03 €</b>	<b>10 764,68 €</b>	<b>487,12 €</b>
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	138 459,48 €	56 642,72 €	9 147,40 €	2 595,21 €
<i>Emprunt (capital)</i>	105 116,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	160 549,83 €	0,00 €	32 295,40 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>299 009,31 €</b>	<b>56 642,72 €</b>	<b>41 442,80 €</b>	<b>2 595,21 €</b>
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	438 022 €	5 762 €	5 005 €	0 €
<i>Emprunt (capital)</i>	107 538 €	0 €	0 €	0 €
(DOF) Dépenses d'ordre	133 813 €	66 €	16 181 €	1 892 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>571 835 €</b>	<b>5 828 €</b>	<b>21 186 €</b>	<b>1 892 €</b>
2022	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	1 763 114 €	2 463 €	36 768 €	971 €
<i>Emprunt (capital)</i>	129 166 €	0 €	0 €	0 €
(DOF) Dépenses d'ordre	113 962 €	66 €	21 238 €	0 €
<b>(F) TOTAL Recettes</b>	<b>1 877 075 €</b>	<b>2 529 €</b>	<b>58 005 €</b>	<b>971 €</b>

<b>Synthèse du budget d'investissement</b>				
<b>Recettes par secteurs</b>				
<b>2019</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	426 690,93 €	67 630,81 €	87 252,78 €	691,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	69 599,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents n-1	24 275,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>520 565,77 €</b>	<b>67 630,81 €</b>	<b>87 252,78 €</b>	<b>691,00 €</b>
<b>2020</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	43 469,19 €	529,84 €	3 301,43 €	0,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	340 102,88 €	3 878,48 €	65 360,62 €	0,00 €
Excédents n-1	270 154,41 €	61 006,78 €	76 488,10 €	203,88 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>653 726,48 €</b>	<b>65 415,10 €</b>	<b>145 150,15 €</b>	<b>203,88 €</b>
<b>2021</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	144 625 €	0 €	0 €	0 €
(ROF) Recettes d'ordre	289 185 €	11 296 €	32 982 €	0 €
Excédents n-1	354 717 €	8 772 €	103 707 €	-2 391 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>788 528 €</b>	<b>20 069 €</b>	<b>136 689 €</b>	<b>-2 391 €</b>
<b>2022</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	1 388 827 €	9 819 €	33 451 €	0 €
(ROF) Recettes d'ordre	230 331 €	5 257 €	54 361 €	0 €
Excédents n-1	216 693 €	14 240 €	115 503 €	-4 284 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>1 835 851 €</b>	<b>29 317 €</b>	<b>203 315 €</b>	<b>-4 284 €</b>

L'analyse des dépenses et des recettes d'investissement ne porte pas sur les montants, qui renvoient directement à la politique d'investissement de la collectivité. Il n'y a pas nécessairement bon ou mauvais résultat d'investissement, seulement des choix de politiques d'investissement à regarder au regard des besoins du service et de la capacité de financement de la collectivité. Le travail sur le programme d'investissement fera l'objet d'un travail parallèle à cette analyse.

### 3.2.2 Poids des emprunts remboursés

Le remboursement du capital des emprunts s'élève en moyenne à environ 108 k€ par an depuis 2019.

Seul le secteur 1 est concerné par le remboursement d'emprunts. Le poids du capital par rapport à la capacité d'épargne est significatif (34% en 2019, 58 % en 2020, plus de 100% en 2021 du fait d'une épargne nette négative). La marge d'investissement par endettement est donc d'avantage limitée sur ce secteur. Également les montants d'épargne brute étant faible sur les secteurs 2 et 3, la marge d'investissement par endettement est elle aussi plutôt faible.

<b>Poids des emprunts</b>			
<b>Par secteurs</b>			
<b>2019</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Montant de capital d'emprunt remboursé	111 368,58 €	0 €	0 €
Poids du capital remboursé / épargne brute	49%	0%	0%
<b>2020</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Montant de capital d'emprunt remboursé	105 116,11 €	0 €	0 €
Poids du capital / épargne brute	36%	0%	0%

<b>2021</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Montant de capital d'emprunt remboursé	107 538 €	0 €	0 €
Poids du capital / épargne brute	51%	0%	0%
<b>2022</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Montant de capital d'emprunt remboursé	129 166 €	0 €	0 €
Poids du capital / épargne brute	62%	0%	0%

### 3.2.3 Indicateurs d'analyses spécifiques

Le tableau ci-dessous permet d'identifier la répartition des dépenses investissements pour chaque grande catégorie de comptes :

<b>2020</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	33 343 €	56 643 €	5 736 €	2 595 €
Comptes 16 : emprunts	105 116 €	0 €	0 €	0 €
Compte 27 : immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
Comptes 10 : dotations et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>138 459 €</b>	<b>56 643 €</b>	<b>5 736 €</b>	<b>2 595 €</b>
<b>2021</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	114 655 €	5 762 €	5 005 €	0 €
Comptes 16 : emprunts	107 538 €	0 €	0 €	0 €
Compte 27 : immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
Comptes 10 : dotations et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>222 196 €</b>	<b>5 762 €</b>	<b>5 005 €</b>	<b>0 €</b>
<b>2022</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	112 731 €	458 €	36 768 €	971 €
Comptes 16 : emprunts	129 166 €	0 €	0 €	0 €
Compte 27 : immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
Comptes 10 : dotations et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>241 897 €</b>	<b>458 €</b>	<b>36 768 €</b>	<b>971 €</b>

#### Investissements patrimoniaux et études (comptes 20 et 21) :

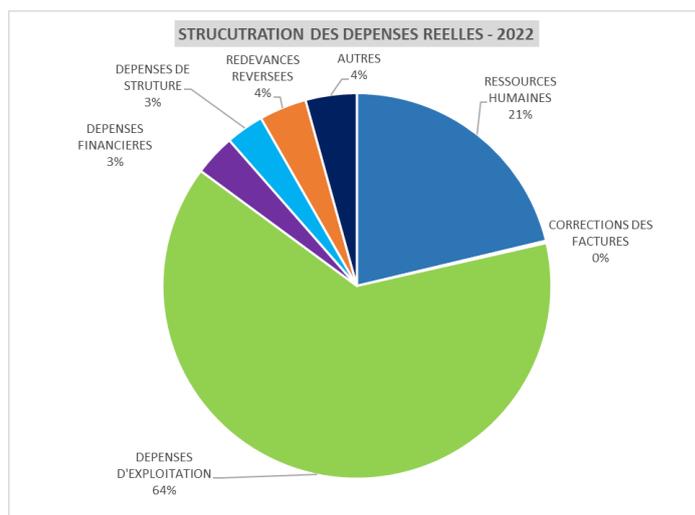
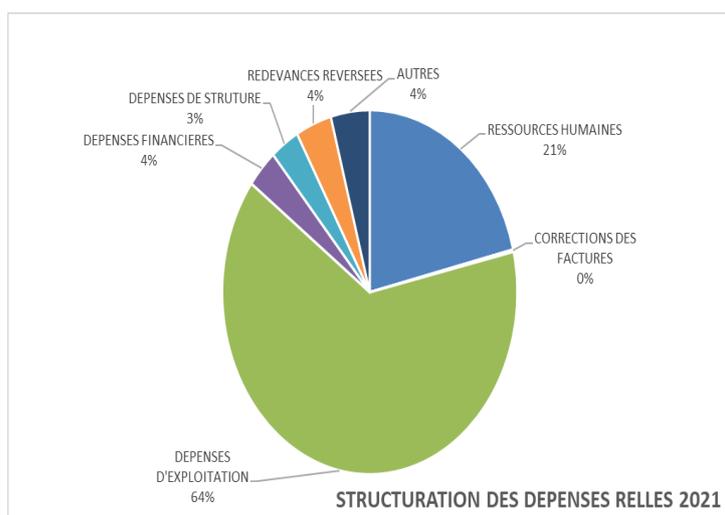
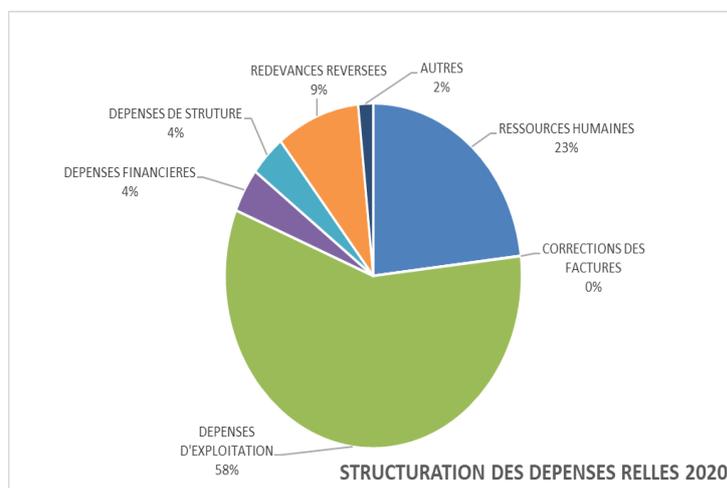
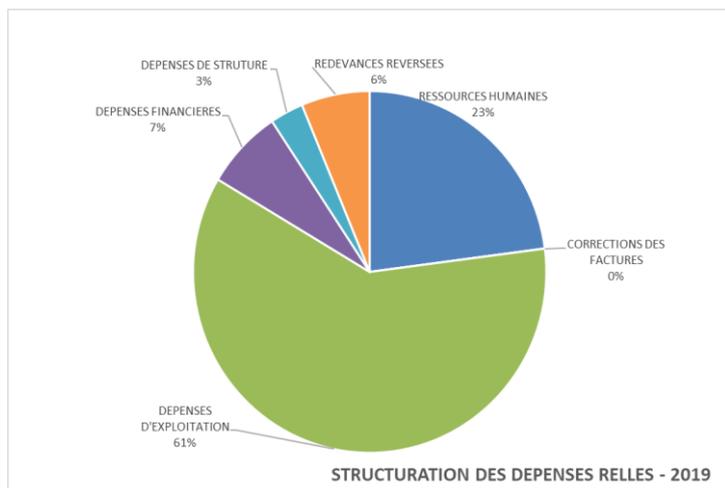
% investissements liés au patrimoine en 2019	25,3%	61,6%	95,9%	-
% investissements liés au patrimoine en 2020	24,1%	100,0%	100,0%	-
% investissements liés au patrimoine en 2021	51,6%	100,0%	100,0%	-
% investissements liés au patrimoine en 2022	46,6%	100,0%	100,0%	-

## 4. Analyse de la structuration budgétaire

### 4.1 Structuration des dépenses réelles de fonctionnement

#### 4.1.1 Structuration générale des dépenses

Le budget de l'assainissement est structuré dans ses grandes catégories de dépenses comme suit :



##### 4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines

Dans ce poste de dépenses, sont considérées à la fois :

- toutes les dépenses relevant des charges de personnel du Syndicat (chapitre 12), des charges de personnels mis à disposition pour d'autres collectivités (par exemple assistance technique départementale, Communauté de Communes...)
- les dépenses relevant de prestations intellectuelles sous-traitées à des personnels extérieurs, mais dont les missions pourraient être réalisées par le SET s'il en avait les effectifs.

L'objectif est d'évaluer au travers de ce poste, toutes les dépenses relevant de l'administration générale, de la facturation de l'eau, de l'ingénierie (hors maîtrise d'œuvre relevant de l'investissement) et de l'exploitation, c'est-à-dire toutes les dépenses formant une chaîne complète de personnel pour la mise en exercice de toutes les composantes d'un service de l'eau.

<b>2020 - RESSOURCES HUMAINES</b>	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	<b>Total</b>
Charges de personnels (intra ou extra)	107 563 €	2 322 €	0 €	28 687 €	138 572 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)	x	38 176 €	35 854 €	64 542 €	138 572 €
<b>Nb d'équivalent temps plein</b> (base 40 000 € annuel)		<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,6</b>	<b>3,5</b>
<b>2021 - RESSOURCES HUMAINES</b>	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	<b>Total</b>
Charges de personnels (intra ou extra)	103 510 €	10 002 €	3 788 €	23 788 €	141 088 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)	x	44 505 €	38 292 €	58 291 €	141 088 €
<b>Nb d'équivalent temps plein</b> (base 40 000 € annuel)		<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>	<b>3,5</b>
<b>2022 - RESSOURCES HUMAINES</b>	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	<b>Total</b>
Charges de personnels (intra ou extra)	148 919 €	19 €	0 €	9 565 €	158 503 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	0 €	744 €	0 €	1 300 €	2 044 €
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)	x	50 402 €	49 640 €	60 505 €	160 547 €
<b>Nb d'équivalent temps plein</b> (base 40 000 € annuel)		<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>4,0</b>

#### ANALYSE DE LA SITUATION :

*Remarque préalable : le nombre d'équivalent temps plein par secteur est donnée à titre indicatif. La réaffectation des frais commun à hauteur de 1/3 à chaque secteur est théorique.*

La dotation en personnel est relativement faible au regard du nombre d'abonnés, du nombre d'ouvrages et des modes de gestion (la prestation de service ne couvre pas la facturation). La mise à disposition d'au moins 5,0 d'équivalents temps plein, en interne ou avec l'appui d'extérieurs, serait un idéal pour exercer l'ensemble des tâches découlant de la prestation de service.

Il est toutefois à noter une progression des effectifs mis à disposition de +0,5 ETP en 2022 par rapport aux exercices antérieurs.

#### 4.1.1.2 Correction des factures

*Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux incidents de facturation :*

- Factures annulées ou remboursées aux abonnés
- Abandons de créances

2020 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	97 €	0 €	0 €	97 €
RECETTES ANNUELLES	620 926 €	14 864 €	74 340 €	710 131 €
% de corrections des factures / recettes	0,02%	0,00%	0,00%	0,02%
2021 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	80 €	0 €	340 €	420 €
RECETTES ANNUELLES	546 836 €	15 898 €	81 364 €	644 102 €
% de corrections des factures / recettes	0,01%	0,00%	0,42%	0,07%
2022 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	0 €	0€	112 €	112 €
RECETTES ANNUELLES	608 413 €	18 602 €	87 443 €	714 458 €
% de corrections des factures / recettes	0,00%	0,00%	0,13%	0,02%

Quasiment aucune des recettes des exercices 2019, 2020, 2021 ou 2022 ont été annulées. D'une manière générale, il convient d'être prudent et de projeter chaque année au niveau prévisionnel, entre 2 et 3% de corrections de factures, soit environ 15 000 €.

Il est important d'avoir à l'esprit que les rectificatifs (notamment annulations) peuvent s'étaler sur plusieurs exercices, tandis que les premiers abandons de créances peuvent apparaître à partir de la 3<sup>ème</sup> année de facturation.

#### 4.1.2 Dépenses d'exploitations

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées à l'exploitation des installations et au fonctionnement du service « exploitation » :

- Prestations techniques de sous-traitance (travaux, remblais, électromécanique, analyse qualité,...)
- Fournitures techniques (matériaux, pièces de robinetterie, réseaux, équipements des agents...)
- Electricité
- Autres frais d'exploitation (carburants, entretien sur les véhicules...)
- Autres frais liés aux biens immobiliers (entretien et réparation des bâtiments et ouvrages)

Les dépenses liées à l'exploitation représentent 46% des dépenses réelles totales en 2020 et 64% en 2021 à cause notamment d'un impact important d'environ 100 k€ liés à la gestion des boues Covid.

Déduction faite de l'impact des boues Covid, il n'y a pas eu d'augmentation des dépenses d'exploitation en 2021 par rapport à 2020.

2020 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Prestations techniques	5 826,71 €	285 207,97 €	3 531,65 €	13 883,22 €	308 449,55 €
Fournitures techniques	571,93 €	78,26 €	2 365,05 €	1 016,84 €	4 032,08 €
Electricité	0,00 €	3 690,51 €	1 415,98 €	10 488,65 €	15 595,14 €
Autres frais liés à l'exploitation	646,95 €	15,68 €	0,00 €	0,00 €	662,63 €
Frais liés aux biens immobiliers	0,00 €	8 433,45 €	4 218,21 €	6 117,06 €	18 768,72 €
<b>Total</b>	<b>7 045,59 €</b>	<b>297 425,87 €</b>	<b>11 530,89 €</b>	<b>31 505,77 €</b>	<b>347 508,12 €</b>

2021 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Prestations techniques	7 103 €	381 835 €	615 €	5 267 €	394 820 €
Fournitures techniques	382 €	708 €	447 €	1 064 €	2 600 €
Electricité	0 €	2 157 €	1 532 €	9 612 €	13 301 €
Autres frais liés à l'exploitation	2 104 €	0 €	0 €	0 €	2 104 €
Frais liés aux biens immobiliers	0 €	3 623 €	780 €	6 236 €	10 639 €
<b>Total</b>	<b>9 589 €</b>	<b>388 324 €</b>	<b>3 374 €</b>	<b>22 179 €</b>	<b>423 465 €</b>

2022 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Prestations techniques	3 952 €	341 837 €	308 €	11 128 €	357 224 €
Fournitures techniques	591 €	772 €	281 €	1 725 €	3 369 €
Electricité	0 €	3 598 €	1 683 €	10 427 €	15 708 €
Autres frais liés à l'exploitation	2 175 €	0 €	0 €	0 €	2 175 €
Frais liés aux biens immobiliers	0 €	1 971 €	0 €	513 €	2 484 €
<b>Total</b>	<b>6 718 €</b>	<b>348 178 €</b>	<b>2 271 €</b>	<b>23 793 €</b>	<b>380 960 €</b>

#### 4.1.2.1 Dépenses financières

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE).

Frais financiers	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0 €	37 676 €	0 €	0 €	37 676 €
2020 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0 €	24 856 €	0 €	0 €	24 856 €
2021 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0 €	22 921 €	0 €	0 €	22 921 €
2022 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0 €	21 954 €	0 €	0 €	21 954 €

Les dépenses liées aux frais financiers représentent moins de 5% des dépenses réelles totales depuis 2019.

#### 4.1.2.2 Dépenses de structure

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux frais administratifs généraux.

Les dépenses liées aux frais de structure représentent moins de 5% des dépenses réelles totales depuis 2019. Assez logiquement, l'essentiel des frais généraux est supporté par la branche commune.

Dépenses de structure	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - Structure	10 577 €	1 836 €	739 €	3 042 €	16 192 €
2020 - Structure	16 872 €	2 116 €	534 €	3 891 €	23 413 €
2021 - Structure	16 463 €	3 497 €	514 €	612 €	21 086 €
2022 - Structure	21 327 €	3 740 €	4 547 €	580 €	30 194 €

#### 4.1.2.3 Redevances reversées

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux versements des redevances :

- A l'agence de l'eau (modernisation des réseaux)

Dans la pratique, le SET retraçant les opérations comptables du service public d'assainissement collectif dans un budget spécifique, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte sont enregistrées dans ce même budget et n'apparaissent pas dans celui de l'eau potable.

Les redevances reversées à l'Agence de l'eau (quasi exclusivement) représentent 3 % des dépenses réelles de l'exercice (contre 16% pour l'eau potable).

2019 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0 €	22 692 €	1 957 €	8 416 €	33 065 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0 €	19 436 €	254 €	1 884 €	21 574 €
2020 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0 €	39 004 €	4 158 €	11 313 €	54 474 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0 €	18 315 €	1 966 €	5 680 €	25 961 €
2021 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0 €	18 312 €	1 770 €	6 147 €	26 228 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0 €	16 999 €	1 834 €	5 926 €	24 758 €
2022 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0 €	24 236 €	2 000 €	5 686 €	31 922 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0 €	17 034 €	2 041 €	5 947 €	25 023 €

Après quatre exercices de facturation, le solde des encaissements / reversement est le suivant :

Solde annuel	Non cumulé	En cumulé
2019	-6 899 €	-6 899 €
2020	-1 470 €	-8 368 €
2021	-28 513 €	-36 881 €
2022	-11 491 €	-48 373 €

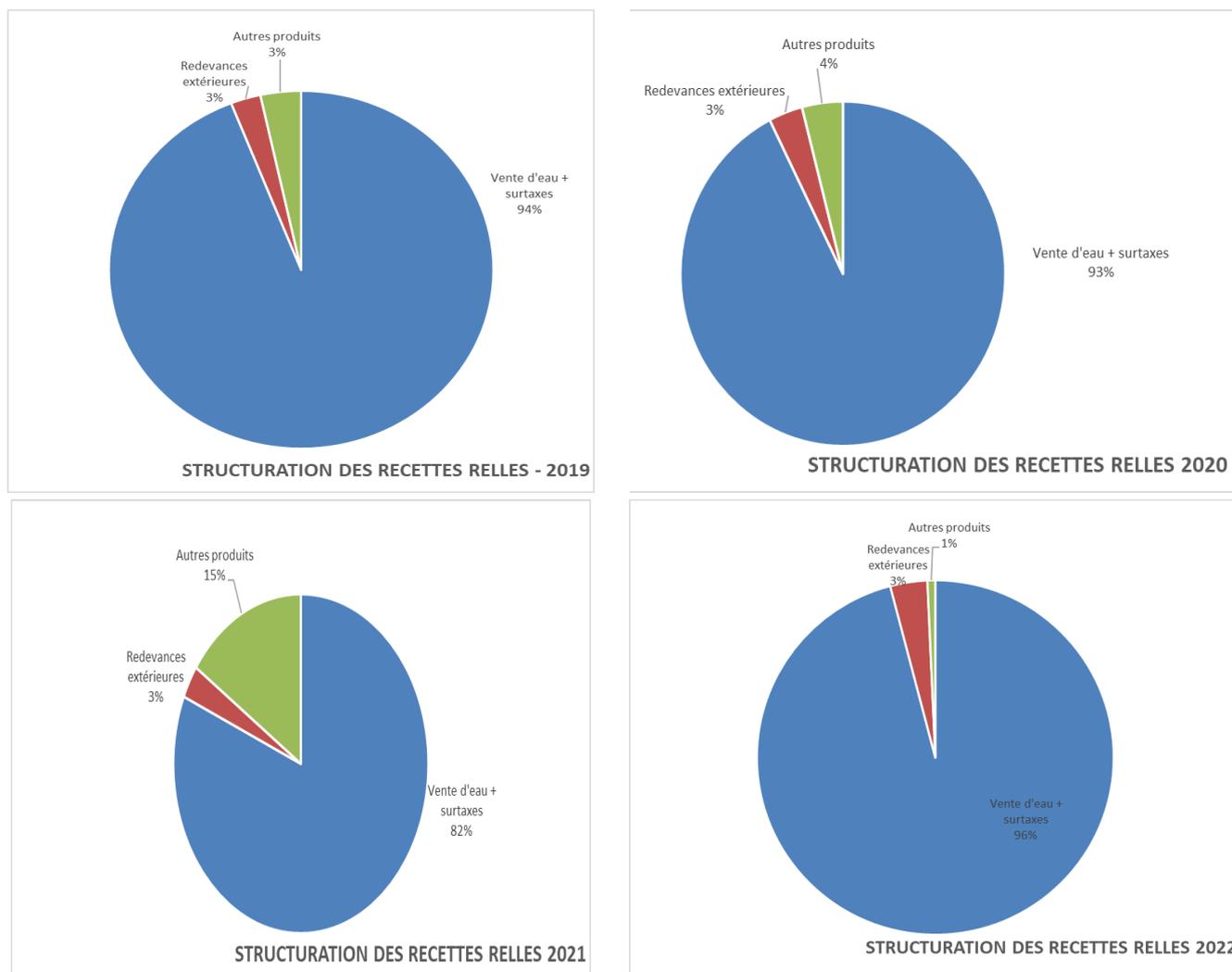
#### 4.1.2.4 Synthèse et comparaison

Le tableau ci-dessous présente la synthèse, en pourcentage, des dépenses à l'intérieur de chaque secteur et au total.

2022	COMMUN	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL	Pm 2019
RESSOURCES HUMAINES	81%	0%	0%	26%	25%	18%
CORRECTIONS DES FACTURES	0%	0%	0%	0%	0%	0%
DEPENSES D'EXPLOITATION	4%	83%	25%	57%	58%	46%
DEPENSES FINANCIERES	0%	5%	0%	0%	3%	5%
DEPENSES DE STRUTURE	12%	1%	50%	1%	5%	2%
REDEVANCES REVERSEES	0%	6%	22%	14%	5%	5%
AUTRES	3%	5%	2%	2%	4%	24%

### 4.1.3 Structuration générale des recettes

Les recettes d'exploitation sont structurées comme suit :



#### 4.1.3.1 Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes

Note concernant 2019 :

*« Il convient toutefois de préciser qu'en 2019 avec la mise en œuvre du transfert entre les communes et le Syndicat, il est probable qu'il y ait eu en fait plus de 12 mois de facturation d'encaissé par le Syndicat, considérant que les derniers index relevés pour les facturations de solde de 2018 l'ont été au courant du dernier trimestre. »*

D'une manière générale, les recettes liées aux redevances d'assainissement sont quasiment stable depuis 2019, malgré des révisions tarifaires à la hausse depuis. Il est à noter des variations annuelles normales, liées notamment à des décalages lors des relèves des compteurs (en avance ou en retard par rapport à l'année précédente).

La situation de stabilité des recettes des redevances d'assainissement fait globalement écho sur le secteur 1 à la situation sur les redevances d'eau potable. Ceci étant lié à une stabilisation tarifaire globale entre 2021 et 2022 et à une baisse tarifaire entre 2020 et 2022.

En revanche sur les secteurs 2 et 3, les redevances sont observées en nette hausse, tandis que les recettes des redevances d'eau potable ont été observées en nette baisse. Ceci étant lié à une rehausse tarifaire significative aussi bien au niveau des abonnements que des parts variables.

A noter un retour des reversements des surtaxes de la part des délégataires aux niveaux de 2022. Un audit réalisé en 2021 a démontré une bonne cohérence entre les montants facturés par les délégataires et les montants reversés. En revanche les niveaux d'impayés et les niveaux de créances abandonnées sont importants tout particulièrement sur le secteur de Tonnerre. La somme des impayés et des abandons de créances sur les trois exercices écoulés (2019 – 2021) avoisine les 9%.

VENTES D'EAU	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL
2022 - Vente d'eau	198 848 €	18 602 €	87 443 €	304 893 €
2021 - Vente d'eau	198 588 €	15 898 €	81 364 €	295 850 €
2020 - Vente d'eau	210 239 €	14 864 €	74 343 €	299 443 €
2019 - Vente d'eau	224 243 €	14 884 €	70 266 €	309 448 €
2022 - Surtaxe	409 565 €	- €	- €	409 565 €
2021 - Surtaxe	342 249 €	0 €	0 €	342 249 €
2020 - Surtaxe	410 687 €	0 €	0 €	410 687 €
2019 - Surtaxe	nr	0 €	0 €	nr

A noter également, la vente d'eau directe (en régie) est enregistrée en « facturer » à l'abonné, les surtaxes sont reversées pour la fraction réellement encaissée par le délégataire. La réalisation de la vente d'eau, déduction faite des non paiements est donc moins favorable qu'affichée dans le compte administratif.

## 5. La structure et l'état de la dette

### 5.1 Présentation de la dette

#### 5.1.1 Identification des emprunts

##### 5.1.1.1 Emprunts souscrits avant la mise en place du programme d'investissement en 2021

La décomposition de la dette supportée par le budget de l'assainissement est la suivante au 31/12/2020 :

n°	Identification					
	Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur	
525605	E20	01/01/2019	542 258,69 €	3,36	12	1
8742608	E35	01/01/2019	21 376,00 €	0,80	8,5	1
10686431	E28	01/01/2019	38 266,67 €	0,00	14	1
1088991	E27	01/01/2019	338 829,96 €	0,00	12	1
10601231	E26	01/01/2019	30 731,40 €	0,00	18	1
20287302	E25	01/01/2019	172 512,46 €	4,40	21,75	1
AN096665	E32	01/01/2019	372 138,00 €	3,29	12	1

La structuration de la dette met en évidence l'existence d'une dette essentiellement de long terme, avec une échéance supérieure à 10 ans.

##### 5.1.1.2 Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2025

La décomposition de la dette nouvelle supportée par le budget de l'eau potable est la suivante au 31/12/2022 :

n°	Identification					
	Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur	
8917393	E51	24/06/2022	350 000,00 €	1,39	20	1

#### 5.1.2 Remboursements en capitaux

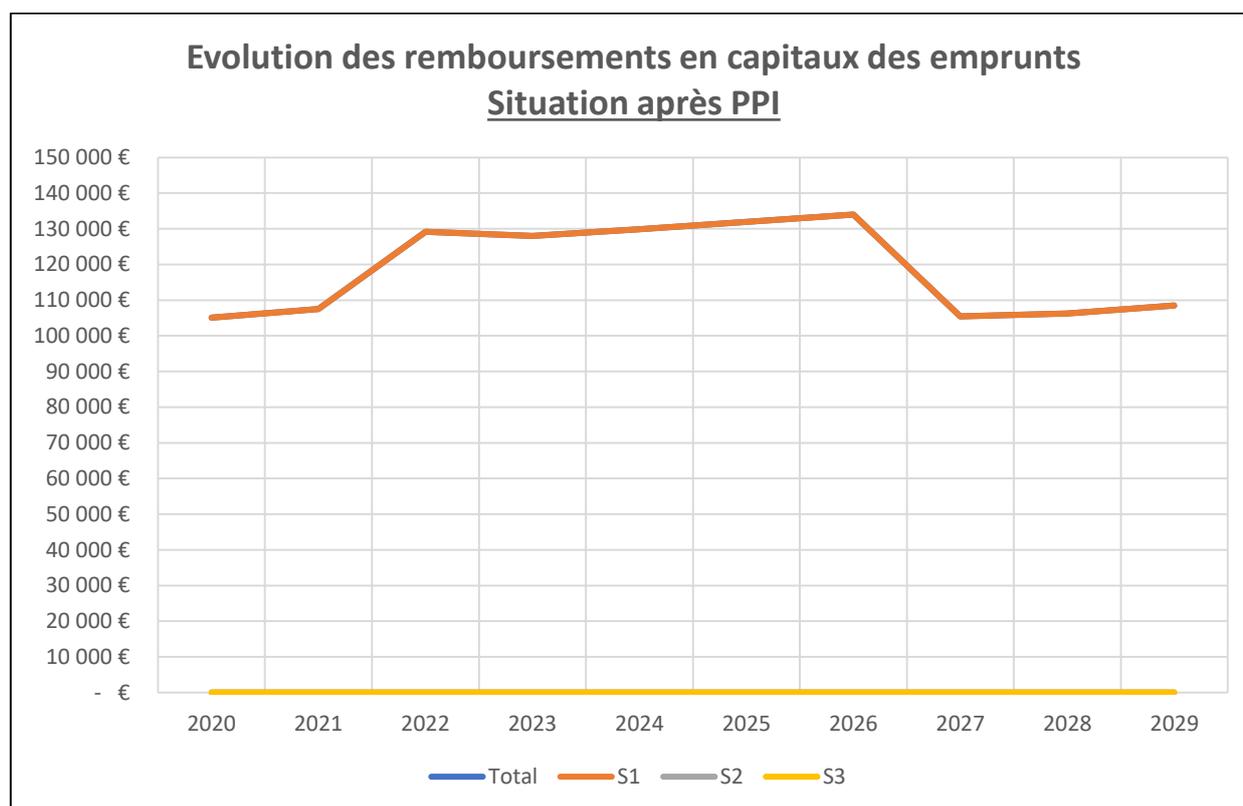
L'état des remboursements en capitaux à l'horizon 2026 au regard des emprunts réellement contractés :

Identification			Remboursement capital €						
n°	Secteur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
525605	E20	1							
8742608	E35	1							
10686431	E28	1							
1088991	E27	1							
10601231	E26	1							
20287302	E25	1							
AN096665	E32	1							
		<b>Total</b>	<b>105 116 €</b>	<b>107 538 €</b>	<b>113 875 €</b>	<b>115 582 €</b>	<b>117 349 €</b>	<b>119 175 €</b>	<b>121 064 €</b>
		S1	105 116 €	107 538 €	113 875 €	115 582 €	117 349 €	119 175 €	121 064 €
		S2							
		S3							

Identification			Remboursement capital €						
n°	Secteur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	

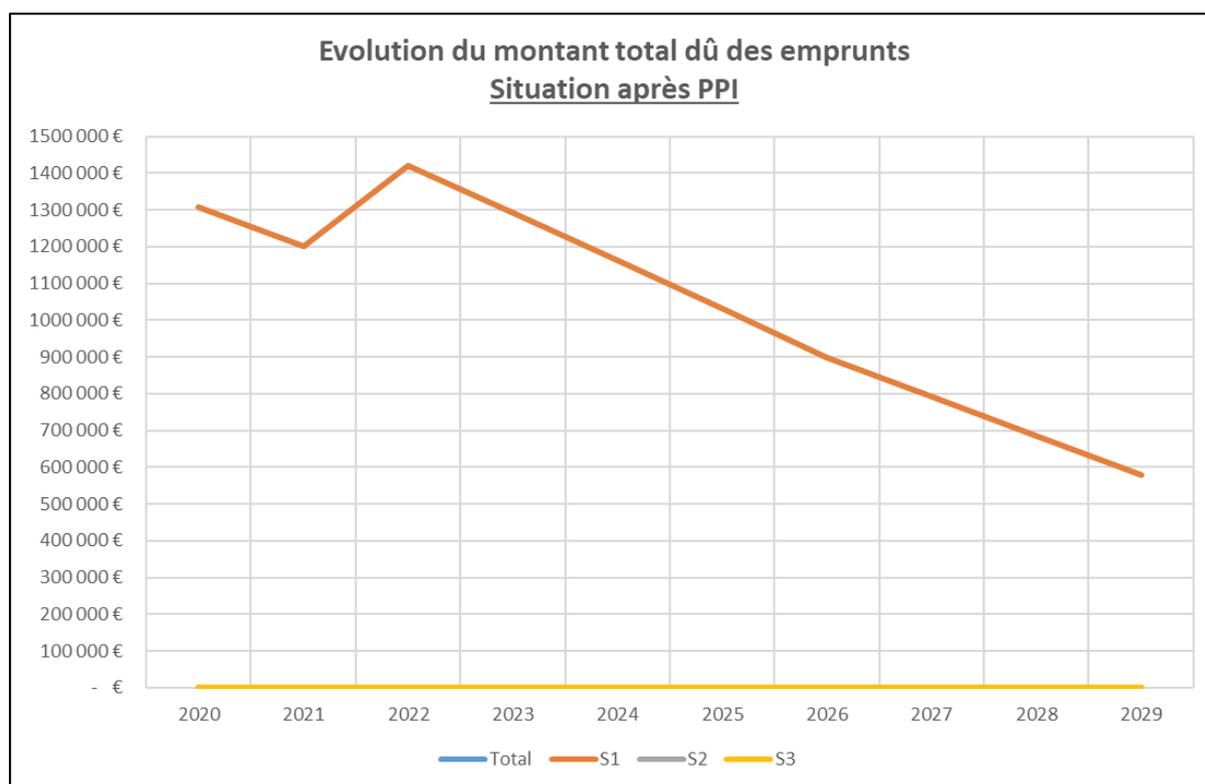
Emprunts souscrits avant 2021									
525605	E20	1	38 614 €	39 928 €	41 286 €	42 691 €	44 143 €	45 645 €	
8742608	E35	1	2 460 €	2 479 €	2 499 €	2 519 €	2 540 €	2 560 €	
10686431	E28	1	2 733 €	2 733 €	2 733 €	2 733 €	2 733 €	2 733 €	
1088991	E27	1	28 236 €	28 236 €	28 236 €	28 236 €	28 236 €	28 236 €	
10601231	E26	1	1 707 €	1 707 €	1 707 €	1 707 €	1 707 €	1 707 €	
20287302	E25	1	4 725 €	4 936 €	5 157 €	5 388 €	5 629 €	5 881 €	
AN096665	E32	1	26 641 €	27 518 €	28 423 €	29 358 € *	29 358 €*	29 358 €*	
Sous-total			105 116 €	107 538 €	110 042 €	112 633 €	114 347 €	116 121 €	
S1			105 116 €	107 538 €	110 042 €	112 633 €	114 347 €	116 121 €	
S2			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
S3			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Emprunts souscrits dans le cadre du PPI 2021 - 2025									
8917393	E51	1			19 124 €	15 336 €	15 549 €	15 765 €	
Sous-total					19 124 €	15 336 €	15 549 €	15 765 €	
S1					19 124 €	15 336 €	15 549 €	15 765 €	
S2									
S3									

N.B : \* = emprunt à taux variable, le montant de remboursement de capital n'est pas définitif et varie chaque année.



### 5.1.3 Encours de la dette

Au 1 janvier 2023, l'encours de la dette est de 1 421 519 €. L'évolution de l'encours d'ici à 2029 est la suivante :



## 5.2 Ratios et indicateurs d'analyse de la dette

### 5.2.1 Capacité de désendettement

La durée d'extinction de la dette est un indicateur qui permet de calculer le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette, en supposant qu'elle consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette.

Cet indicateur se calcule comme suit : *Encours total de la dette / Epargne brute annuelle*

Considérant l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice 2022, d'un montant de 94 658 € et l'encours annuel de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un montant de 1 421 519 €, la durée d'extinction de la dette du budget de l'assainissement est estimée à 15,0 années. Elle était de 9,5 années en 2021 (le niveau d'épargne brute était plus important qu'actuellement).

### 5.2.2 Ratio de surendettement

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Cet indicateur se calcule comme suit : *encours de la dette sur/ recettes de fonctionnement*

Considérant les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant de 749 659 € et l'encours annuel de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un montant de 1 421 519 €, le ratio de surendettement serait de 189%. Il était de 169% en 2020 et 152% en 2021.

Même si le ratio de surendettement est un ratio classique et reconnu de calcul des situations d'endettement, il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte le poids / l'étendu du patrimoine géré par la collectivité.

Dans la situation du Syndicat, un ratio de surendettement de 100% signifie un encours de la dette d'environ 0,750 M€. Ce montant d'encours est nettement inférieur au regard des besoins de financement du Syndicat liés à son important patrimoine :

- 11 installations de traitement
- 29 postes de refoulement
- Environ 81 km de réseaux de collecte et transport

## 6. L'état des effectifs

### 6.1 Etat des effectifs

#### 6.1.1 En interne

Au 31 décembre 2021, les effectifs budgétaires internes ouverts du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL OUVERTS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement	Affectés au budget du SPANC
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
Service administratif	5	2,4	1,4	1,0	0,05
Service technique	5	5,0	2,7	2,3	0,00
<b>TOTAL 2022</b>	<b>10</b>	<b>7,4</b>	<b>4,1</b>	<b>3,3</b>	<b>0,05</b>
<b>TOTAL 2021</b>	<b>9</b>	<b>6,5</b>	<b>4,1</b>	<b>2,3</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>11</b>	<b>7,2</b>	<b>4,2</b>	<b>3,0</b>	<b>0</b>

#### 6.1.2 En mise à disposition et prestations extérieures

Au 31 décembre 2022, les effectifs mis à disposition du Syndicat par ses communes membres ou dans le cadre de prestations spécifiques sont les suivants :

	TOTAL MAD ou prestations	Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement	Affectés au budget du SPANC
	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
Service administratif	0,57	0,34	0,22	0,01
Service technique	0,16	0,16	0,00	0,00
<b>TOTAL 2022</b>	<b>0,73</b>	<b>0,50</b>	<b>0,22</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL 2021</b>	<b>0,62</b>	<b>0,21</b>	<b>0,41</b>	<b>0</b>

#### 6.1.3 Effectifs totaux

Au total, le Syndicat s'appuie sur l'équivalent de 8,1 équivalents temps pleins (7,4 + 0,7) pour fonctionner au quotidien.

## 6.2 La rémunération du personnel

Les composantes de la rémunération des agents de droit public est la suivante :

- FILIERE TECHNIQUE : traitement de base + régime indemnitaire
- FILIERE ADMINISTRATIVE : traitement de base + régime indemnitaire

## 6.3 Durée du travail

La durée du travail est de 35h hebdomadaire pour les agents. La décomposition des temps de travail est toutefois la suivante :

	En nombre	En ETP
AGENT A TEMPS PLEIN	6	6
AGENTS A TEMPS PARTIELS (plus de 50%)	1	0,6
AGENTS A TEMPS PARTIELS (moins de 50%)	3	0,8



## 7. Trajectoire budgétaire de la section de fonctionnement 2021–2025

Le tableau ci-dessous présente la projection du budget de fonctionnement pour la période 2021 – 2025. Les données présentées sont celles retenues pour l'élaboration du programme d'investissement 2021–2025.

Hypothèse retenue pour les dépenses de fonctionnement (hors redevances agence) :

- Cible 2023 : 0,680 M€ (pour mémoire la cible 2023 était de 0,725 M€ dans le calcul de 2021€)
  - o Une provision de + 40 k€ pour 1 ETP supplémentaire et les frais associés
- Cible 2025 : 0,750 M€
  - o Correspond à la cible 2023, augmentée de 5% d'inflation annuelle

Hypothèse retenue pour les recettes de fonctionnement (hors redevances agence) :

- Cible 2023 : 0,854 M€ (pour mémoire la cible 2023 était de 0,821 M€ dans le calcul de 2021)
  - o La cible est liée à l'adaptation des tarifs votée en 2022.
  - o Elle permet un retour à l'équilibre de la section de fonctionnement.
- Cible 2025 : 0,907 M€
  - o La cible est liée à l'adaptation des tarifs votée en 2022.

FONCTIONNEMENT							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
(DRF) Dépenses réelles	598 826 €	664 312 €	655 001 €	718 535 €	754 462 €	792 185 €	
<i>Dépenses réelles (hors red AESN)</i>	546 126 €	640 193 €	631 041 €	680 000 €	714 000 €	749 700 €	
Dépenses d'ordre							
<i>Amortissements</i>	409 342 €	333 464 €	289 950 €	365 958 €	283 965 €	280 955 €	
<i>Amort. nouveaux (2022)</i>					60 000 €	65 000 €	
Déficit antérieur							
<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>1 008 168 €</b>	<b>997 775 €</b>	<b>944 951 €</b>	<b>1 084 493 €</b>	<b>1 098 427 €</b>	<b>1 138 140 €</b>	
(RRF) Recettes réelles	767 213 €	790 561 €	749 659 €	928 724 €	966 313 €	986 221 €	
<i>Recettes réelles (redevances)</i>	710 131 €	644 098 €	714 458 €	854 426 €	889 008 €	907 324 €	
Recettes d'ordre							
<i>Reprise subventions</i>	192 845 €	151 952 €	135 266 €	170 851 €	139 430 €	138 760 €	
<i>Reprises nouvelles</i>					35 000 €	40 000 €	
Excédent budget N-1	416 160 €	368 051 €	312 788 €	252 762 €	267 844 €	310 160 €	
<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>1 376 218 €</b>	<b>1 310 564 €</b>	<b>1 197 713 €</b>	<b>1 352 337 €</b>	<b>1 408 587 €</b>	<b>1 475 141 €</b>	

RESULTATS							
RESULTAT DE L'EXERCICE (F)	-48 110 €	-55 262 €	-60 026 €	15 082 €	42 316 €	26 841 €	
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	368 051 €	312 788 €	252 762 €	267 844 €	310 160 €	337 001 €	
EPARGNES							
EPARGNE BRUTE	168 387 €	126 249 €	94 658 €	210 189 €	211 851 €	194 036 €	
EPARGNE NETTE	63 271 €	18 712 €	3 739 €	112 891 €	120 115 €	113 513 €	

## 8. La stratégie d'investissement 2021 - 2025

### 8.1 Le programme d'investissement de départ : 2021 - 2023

Le programme d'investissement engagé par le Syndicat en 2021 pour un cycle de 3 ans était le suivant (tableau de synthèse). Le tableau détaillé des investissements est présenté en annexe  
La synthèse financière des dépenses est la suivante :

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	1 205 437 €	1 039 829 €	214 817 €	2 460 083 €
Secteur 2	76 740 €	206 150 €	208 150 €	491 040 €
Secteur 3	114 200 €	48 150 €	272 400 €	434 750 €
	<b>1 396 377 €</b>	<b>1 294 129 €</b>	<b>695 367 €</b>	<b>3 385 873 €</b>

La synthèse financière des recettes est la suivante :

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	785 289 €	649 333 €	209 400 €	1 644 022 €
Secteur 2	59 340 €	160 000 €	160 000 €	379 340 €
Secteur 3	102 800 €	33 600 €	212 400 €	348 800 €
	<b>947 429 €</b>	<b>842 933 €</b>	<b>581 800 €</b>	<b>2 372 162 €</b>

Le programme initial projetait notamment le recours à 0,696 M€ d'emprunts (soit 21,5% du programme réel) et l'obtention de 1,605 M€ de subventions publiques (53% du programme réel).

### 8.2 Les investissements réalisés / engagés en 2021

Les équipes du Syndicat ont mis en œuvre les opérations suivantes, concourant à la modernisation, au renouvellement ou à la création de réseaux et d'ouvrages :

	2021		2022	
	Réalisées	Engagées	Réalisées	Engagées
Etudes et diagnostics	8 260 €	19 664 €	34 670 €	29 073 €
Travaux réseaux	330 238 €	599 432 €	635 542 €	127 159 €
Travaux installations	2 394 €	28 042 €	1 002 966 €	18 435 €

Le détail des opérations qui ont fait l'objet d'une ou plusieurs réalisations est présenté dans le PPI en annexe.

### 8.3 Le programme d'investissement actualisé 2021 - 2025

S'appuyant sur les résultats de fonctionnement des exercices passés et des besoins en investissements recensés par les équipes et élus du Syndicat, le programme d'investissement actuel a été étendu jusqu'en 2025.

Le détail du programme actualisé est présenté en annexe.

#### 8.3.1 Les dépenses d'investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2025

DEPENSES	BILAN
----------	-------

	Projection réalisation 2025	Réalisé 2021 + 2022
SECTEUR 1	3 401 843 €	2 201 136 €
SECTEUR 2	1 503 685 €	8 225 €
SECTEUR 3	1 199 264 €	41 773 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 104 792 €</b>	<b>2 251 134 €</b>

*N.B : projection réalisation 2025 = réalisé 2021 / 2022 + prévisions 2023 / 2024 / 2025*

### 8.3.2 Les recettes d'investissement actualisée pour le cycle 2021 - 2023

RECETTES	BILAN	
	Projection réalisation 2025	Réalisé 2021 + 2022
SECTEUR 1	2 525 588 €	1 533 452 €
SECTEUR 2	1 180 297 €	9 819 €
SECTEUR 3	92 714 €	33 451 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 632 599 €</b>	<b>1 576 722 €</b>

### 8.3.3 Financement du programme d'investissement 2021 – 2025

*N.B : le total des dépenses d'investissement correspond à la somme du programme d'investissement ajoutée d'une provision moyenne de 5 000 € annuelle de dépenses pour la branche commune du budget (qui n'est pas enregistrée dans le PPI).*

Programme 2021- 2025			
Dépense d'investissements	- 6 104 792 €	Dont emprunts	+ 982 969 €
Recettes d'investissements	+ 4 632 599 €	Dont subventions	+ 3 434 520 €
<b>Solde à financer</b>	<b>- 1 473 164 €</b>		
Autofinancement (= épargne brute)	+ 836 983 €		
<b>Solde à financer après autofinancement</b>	<b>- 636 180 €</b>		
Excédents globaux fin 2020	+ 832 856 €		
Excédents globaux fin 2025	- 196 676 €		
<b>Conso d'excédent pour financement</b>	<b>+ 636 180 €</b>		
<b>Equilibrage de la simulation</b>	<b>0 €</b>		
		<b>Emprunts :</b>	<b>16 %</b>
		<b>Subventions :</b>	<b>60 %</b>
		<b>Autofinancement :</b>	<b>14 %</b>
		<b>Excédents :</b>	<b>10 %</b>

## 9. Simulation budgétaire autour du programme d'investissement 2021 - 2025

La maquette budgétaire ci-dessous reprend l'ensemble des éléments évoqués dans le présent rapport, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

### 9.1 Simulation autour de la section de fonctionnement

La simulation est présentée dans la partie 7 du présent rapport. Pour mémoire, l'évolution des résultats de fonctionnement seraient les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>RESULTATS</b>							
RESULTAT DE L'EXERCICE	593 086 €	-48 110 €	-55 262 €	-60 026 €	15 082 €	42 316 €	26 841 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	416 160 €	368 051 €	312 788 €	252 762 €	267 844 €	310 160 €	337 001 €
<b>EPARGNE</b>							
EPARGNE BRUTE	168 345 €	168 387 €	126 249 €	94 658 €	210 189 €	211 851 €	194 036 €
EPARGNE NETTE	56 976 €	63 271 €	18 712 €	3 739 €	112 891 €	120 115 €	113 513 €

### 9.2 Simulation autour de la section d'investissement

La simulation de la section d'investissement, au regard des dépenses et des recettes évoquées dans la présente partie seraient les suivantes :

INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	
(DRI) Dépenses réelles d'investissement	448 789 €	1 803 315 €	1 097 649 €	1 450 624 €	1 305 385 €	
Secteur 1	438 022 €	1 763 114 €	682 842 €	327 102 €	190 763 €	
Secteur 2	5 762 €	2 463 €	116 456 €	710 977 €	668 027 €	
Secteur 3	5 005 €	36 768 €	298 351 €	412 545 €	446 595 €	
Commun		971 €				
Dépenses d'ordre						
<i>Amortissements subventions</i>	151 952 €	135 266 €	170 851 €	174 430 €	178 760 €	
<i>Autres</i>						
Déficit d'investissement N-1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL DEPENSES (I)</b>	<b>600 742 €</b>	<b>1 938 581 €</b>	<b>1 268 500 €</b>	<b>1 625 054 €</b>	<b>1 484 145 €</b>	
(RRI) Recettes réelles d'investissement	144 625 €	1 432 097 €	1 098 010 €	1 046 934 €	910 934 €	
Secteur 1	144 625 €	1 388 827 €	794 269 €	158 934 €	38 934 €	
Secteur 2	0 €	9 819 €	82 478 €	564 000 €	524 000 €	
Secteur 3	0 €	33 451 €	221 263 €	324 000 €	348 000 €	
Dont financement déficit	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Recettes d'ordre						
<i>Amortissements</i>	333 464 €	289 950 €	365 958 €	343 965 €	345 955 €	
<i>Autres</i>						
Excédent budget N-1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL RECETTES (I)</b>	<b>464 806 €</b>	<b>342 153 €</b>	<b>125 618 €</b>	<b>321 086 €</b>	<b>86 931 €</b>	

BILAN INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>RESULTATS</b>						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-122 653 €	-216 535 €	195 468 €	-234 156 €	-227 256 €	
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	342 153 €	125 618 €	321 086 €	86 931 €	-140 326 €	
<b>RAR</b>						
Restes à réaliser	-64 866 €	328 677 €	0 €	0 €	0 €	
<b>SOLDE</b>						
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	-140 326 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	277 286 €	454 295 €	321 086 €	86 931 €	0 €	

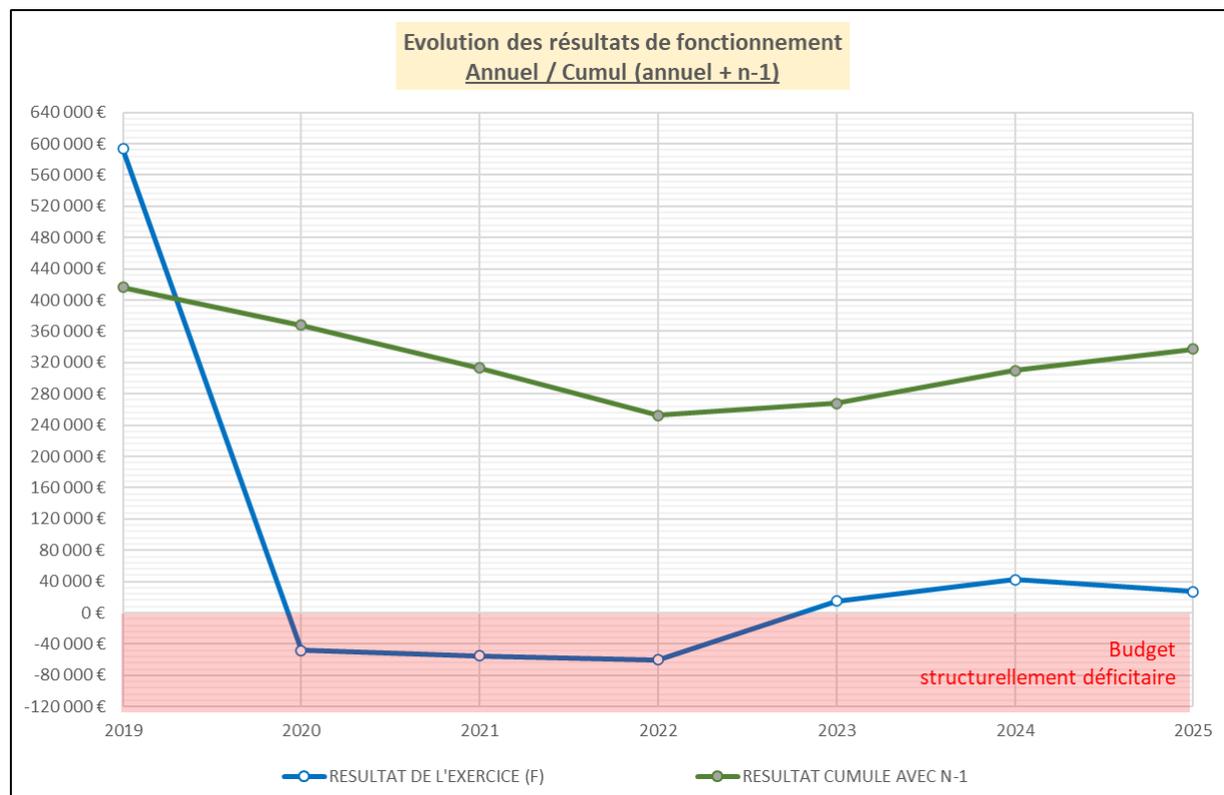
### 9.3 Les résultats des sections et résultats globaux à fin 2025

La représentation graphique des chiffres présentés précédemment serait la suivante.

#### 9.3.1 En section de fonctionnement

Avec la mise en œuvre des éléments mentionnés précédemment, à savoir notamment le renforcement des tarifs dès 2023, le résultat annuel du budget de l'assainissement pourrait être stabilisé au-dessus de 0 k€ en 2023.

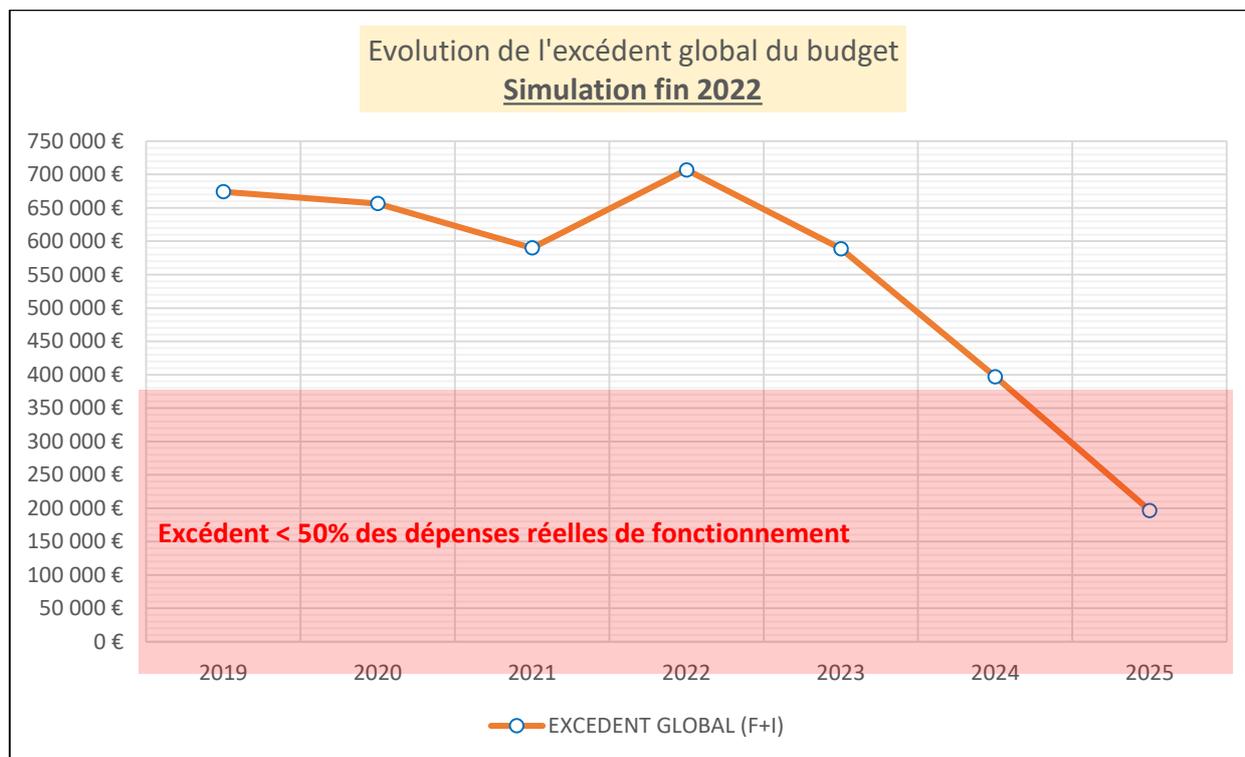
Le résultat cumulé, représentant la somme du résultat annuel et du résultat de l'année précédent (excédent) restera quasi stable entre 2021 et 2025 du fait qu'il ne devrait pas y avoir de déficit d'investissement (taux de subvention important et stratégie d'endettement).



### 9.3.2 Au global des deux sections

Au regard des résultats cumulés de la section de fonctionnement et des résultats (besoins ou excédents) de la section d'investissement, l'évolution de l'excédent global du budget de l'eau serait la suivante jusqu'en 2025.

La simulation permet de supporter l'érosion de l'excédent global, dont le plus bas sera observé fin 2025, à hauteur de 200 k€. Il conviendra donc d'être prudent et de revoir, soit la stratégie d'investissement, soit la stratégie d'endettement si les données venaient à être confirmées d'années en années.



### 9.4 Simulation de l'endettement

Considérant un coefficient d'endettement annuel à hauteur de 25% des dépenses « assainissement » (réseaux, études, renouvellement d'équipements...), le SET devra souscrire environ 1 M€ d'emprunts supplémentaires pour financer son cycle d'investissement 2021 – 2026 :

Montant des emprunts à souscrire annuellement					
	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur 1		350 000 €	75 064 €	37 733 €	9 733 €
Secteur 2			19 535 €	141 000 €	131 000 €
Secteur 3			50 903 €	81 000 €	87 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>145 503 €</b>	<b>259 733 €</b>	<b>227 733 €</b>

Somme des emprunts à souscrire et des anciens emprunts (antérieur à 2021)

Somme des emprunts à souscrire et des emprunts

antérieurs  
à 2021

En CRD	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur 1	1 200 685 €	1 421 519 €	1 368 615 €	1 272 913 €	1 145 550 €
Secteur 2	0 €	0 €	19 535 €	159 559 €	282 532 €
Secteur 3	0 €	0 €	50 903 €	129 358 €	209 763 €
TOTAL	1 200 685 €	1 421 519 €	1 439 053 €	1 561 830 €	1 637 845 €

L'impact en termes d'annuité des capitaux des nouveaux emprunts serait la suivante :

Annuité capital	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur 1		19 124 €	15 336 €	19 089 €	20 975 €	
Secteur 2		0 €	0 €	977 €	8 027 €	
Secteur 3		0 €	0 €	2 545 €	6 595 €	
TOTAL	0 €	19 124 €	15 336 €	22 611 €	35 597 €	

